

Diarium de la Cour Romaine

Le lundi 16 novembre 1931, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle M. Louis Bairom, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti, qui lui a présenté ses lettres de créance.

(Acta n° 2, du 5 février)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitutions apostoliques. — 1^o 26 mai 1930. Une portion de territoire est détachée du diocèse de Quilon (Indes anglaises) pour former le nouveau diocèse de Kottar, suffragant de Verapoly, confié au clergé indigène, et dont la cathédrale sera l'église St-François-Xavier de Kottar. — 2^o 26 mai 1930. Divers territoires sont détachés des diocèses de Kumbakonam (Indes anglaises), de Pondichéry (Indes françaises) et de Mysore (Indes anglaises) pour former le nouveau diocèse de Salem, qui aura sa cathédrale dans cette ville. Le nouveau diocèse, suffragant de Pondichéry, est confié aux Missions Etrangères de Paris, et celui de Kumbakonam passe au clergé indigène.

II. Lettres apostoliques. — 1^o 1^{er} janvier 1931. La Préfecture apost. de Sinu (Colombie) s'appellera désormais St Georges. — 2^o 31 mars 1931. Création de la Préfecture apost. de Douala (Afrique occid. fr.), constituée de territoires enlevés au Vicariat du Cameroun et confiée aux Pères du Saint-Esprit. — 3^o 1^{er} avril 1931. Création du Vicariat apost. de Ksantu (Congo belge), constitué de territoires enlevés au Vicariat de Kwango et confié aux Jésuites belges. — 4^o 3 avril 1931. Le Vicariat apost. du Cameroun, amputé de la Préfecture de Douala, s'appellera désormais de Yaoundé. — 5^o 5 avril 1931. Création de la Préfecture apost. de Lintsing (Chantong, Chine), constituée de territoires enlevés au Vicariat de Tsinanfu et confiée au clergé indigène. — 6^o 6 mai 1931. La colonie anglaise de Gamble est détachée de la Préfecture apost. du Sénégal et érigée en Mission autonome, confiée à la Province irlandaise des Pères du Saint-Esprit. — 7^o 6 mai 1931. Six sous-préfectures civiles sont détachées du Vicariat de Foochow (Chine orientale) pour constituer la Mission autonome de Kienning, confiée aux Dominicains. — 8^o 6 mai 1931. Six sous-préfectures civiles sont détachées du Vicariat de Changtch (Hounan, Chine), pour constituer la Préfecture apost. de Lichow, confiée aux Ermités de St-Augustin. — 9^o 7 mai 1931. Quatre autres sous-préfectures civiles sont détachées du même Vicariat pour constituer la Préfecture apost. de Yochow, pareillement confiée aux Ermités de St-Augustin (comme le Vicariat).

III. Lettres du Pape. — 1^o 3 déc. 1931. A Mgr Henninghaus, évêque titulaire d'Hypipa, Vicaire apost. de Yenchowfu, pour les noces d'or de son apostolat dans cette mission. — 2^o 16 déc. 1931. Au cardinal Lafontaine, patriarche de Venise, pour ses noces d'argent épiscopales.

S. Congr. Consistoriale

5 déc. 1930. — Rectification de frontières entre les diocèses de Fulda et de Mayence, pour les faire concorder avec les frontières politiques entre la Prusse et la Hesse.

20 janv. 1931. Avis. — Le prêtre Joseph Marazzi, du diocèse de Salerne (Italie méridionale), demeurant à New-York, a été frappé de suspense *a divinis* par la S. Congr., déclaré excommunié et inhabile à tous offices et bénéfices ecclésiastiques.

S. C. des Rites

29 nov. 1931, Lucques (Toscane). — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu Gemma Galgani, vierge dans le monde (1878-11 avril 1903) ¹.

Diarium de la Cour Romaine

Le mercredi 20 janvier, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle Son Altesse Impériale Asfa Wossen, Prince héritier d'Ethiopie.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que faut-il penser, selon le point de vue catholique, des idées exprimées par le Dr Chevrier, chirurgien des Hôpitaux de Paris, dans le *Bulletin de la Société médicale de S. Luc, S. Côme et S. Damien* (mai 1930), idées reproduites à titre documentaire par la *Documentation Catholique* du 5 décembre dernier (col. 1013-1054) ? Il semble que ces théories soient susceptibles de diminuer chez les chrétiens le souci d'une préparation sérieuse à la mort, de provoquer un véritable relâchement dans la pratique de la vertu, et même d'élargir notablement la voie large de la perdition, contre laquelle l'Évangile nous met si fort en garde.

R. — De plusieurs côtés nous avons reçu des questions de ce genre au sujet de l'article du Dr Chevrier. La publication qu'en a faite la *Documentation Catholique* lui a donné, dans le public religieux, une notoriété qu'il n'avait pas jusque-là. Et nous estimons que les assertions du Dr Chevrier appellent une critique sérieuse, une mise au point exacte.

§ Ier. — EXPOSÉ DES IDÉES DU DR CHEVRIER

Quoique médecin et s'adressant à une Société médicale, l'auteur, dès le début de sa communication, ne cache pas qu'il va faire œuvre de sentiment plus que de science. Il voudrait, déclare-t-il, « atténuer la crainte du jugement par une saine compréhension de l'agonie. »

Voyons comment il s'y emploie.

Nous n'avons pas à nous arrêter aux descriptions physiologiques de l'agonie. Notons simplement que le Dr Ch. n'accepte pas que l'intelligence

¹ Voir *Ami* 1931, p. 85-87, et 1931, p. 701.